



Après avoir commis une faute grave dois-je démissionner?

Par **aba**, le **27/10/2009** à **17:39**

Bonjour,

je vous explique ma situation je suis apprentie secrétaire à la sncf et j'ai volé 4 fichets de voyage (un fichet de voyage comprend 4 cases une case represente un voyage valable 72h)A savoir que d'autres billets ont été volé auparavant et il y en a eu pas mal c'est pourquoi je me suis dit qu'il y en ai un de plus s'a ne serait pas très grave mais maintenant j'ai bien peur qu'il me mette tous sur le dos. Ayant donné un billet à un "ami" et s'étant fait prendre avec, il a été arrêté et à donner mon nom.Un peu plus tard je fus convoqué au commissariat et j'ai vite avouer les faits, je serai convoqué le 16 décembre devant un délégué du procureur. Mon employeur a porter plainte, il me demande de faire un règlement à l'amiable et de passer à mon domicile pour régler tous les papiers il me dit que si je ne faits pas cela j'aurais des poursuites judiciaire et que je devrais rembourser les fichets (qui serait d'une valeur de 30 milles euros, me pretend-t-il). Je suis maman d'un bébé de 2 mois et je vis seul je ne peut pas me permettre de faire un règlement à l'amiable (que je trouve un peu suspect)car si je fais comme cela je n'aurais plus rien pour vivre.

Pouvez-vous me renseignez sur :

- les poursuites que je pourrais encourrir?
- mon employeur me dit-il cela pour éviter de payer des indemnités?
- en cas de licenciement a quoi je pourrais avoir droit
- en cas de demission quel serai mes droits ? Dans ma situation faut-il que je démissionne ?

Je vous remercie de l'attention que vous m'apporter.

Cordialement.

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **17:49**

bonsoir, dans votre situation et face à la gravité de l'infraction il faut adopter un profil bas : en effet constitue une faute grave justifiant son licenciement sans préavis, ni indemnité, le vol avéré commis par un employé au préjudice de son employeur, sans compter l'aspect pénal du dossier, voyez rapidement un avocat, vous allez en avoir besoin, il en va de votre avenir, courage à vous, cordialement.

Par **aba**, le **27/10/2009** à **18:12**

Bonsoir jeetendra,

Je sais que la situation est grave que le geste est mal cependant les billets disparaissent depuis un petit moment et sa n'avais l'air de gêner personne bref la question n'est pas là. en effet mon geste est mal cependant je souhaite m'en sortir au mieux mais je ne sais toujours pas si pour moi c'est mieux de démissionner ou d'attendre mon licenciement.

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **18:17**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE CAEN[/fluo]
3 avenue de l'hippodrome - 14000 CAEN
Tél. : 02 31 86 37 11 / Fax : 02 31 86 39 39
Site Internet : <http://www.barreau-caen.avocat.fr/>

contactez demain l'Ordre des Avocats de Caen pour avoir rapidement un entretien avec un avocat, je ne suis pas là pour vous juger loin de moi cette prétention, mais simplement vous informer, voir ce qu'il est possible de faire pour vous aider, tenez bon, bonne soirée à vous.

Par **Cornil**, le **29/10/2009** à **17:44**

Bonsoir aba

De toute façon à mon avis, tu n'as aucun intérêt à démissionner, puisque cela te priverait d'indemnisation chômage, alors qu'un licenciement même pour faute grave n'aurait pas cette conséquence.

Bon courage et bonne chance.

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bienveillant du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas

tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **aba**, le **30/10/2009** à **11:50**

Bonjour Cornil,

Je vous remercie de votre conseil que j'ai bien l'intention de suivre.

Bonne journée à vous.

Cordialement